



Cfdt:

PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI

ASSURANCE CHOMAGE : LA CFDT VEUT FAIRE TOMBER LA RÉFORME !

16 JUIN 2021

Il y a 2 mois la CFDT, avec d'autres syndicats, déposait un recours devant le conseil d'état contre la réforme d'assurance chômage (qui doit entrer en application au 1er juillet) pour obtenir la suspension de son application. Les avocats des syndicats ont donc plaidé jeudi dernier (10 juin) devant le Conseil d'Etat, cependant ils devront attendre une semaine pour savoir s'ils auront ou pas gain de cause. Devant la nature très complexe du sujet, la juge des référés n'a pas fixé de date pour sa décision, attendant des explications complémentaires du ministère du Travail.

Une réforme injuste, anachronique et une attaque contre les demandeurs d'emploi.

Depuis juin 2019, la CFDT dénonce une réforme de l'assurance chômage qui frappe de plein fouet les travailleurs les plus précaires. Selon les dernières estimations de l'Unedic, 1,15 million de demandeurs d'emploi vont être touchés dès la première année. Certains d'entre eux, selon leur quotité de travail, percevront jusqu'à 260 € de moins par mois par rapport aux règles actuellement en vigueur, alors que leur allocation initiale n'atteignait même pas le seuil de pauvreté. Ce changement de règles permettrait à l'État d'économiser 2,3 milliards d'euros par an. Anachronique... et juridiquement fragile. Une analyse du décret du 30 mars 2021 fixant les nouvelles règles relatives à l'assurance chômage fait apparaître plusieurs points de contestation possibles. Les nouvelles modalités de calcul du salaire journalier de référence pourront conduire à une inégalité de traitement entre deux demandeurs d'emploi ayant travaillé le même nombre d'heures mais selon un rythme différent. Par ailleurs, il existe - entre autres - un risque de discrimination indirecte au détriment des salariés en arrêt maladie, en congé parental ou placés en activité partielle pendant la crise, qui percevront, du fait de ces périodes, des allocations moindres.

« CETTE RÉFORME EST INJUSTE. ON NE LUTTE PAS CONTRE LA PRÉCARITÉ EN TAPANT SUR CEUX QUI TOUCHENT 500 À 700 EUROS PAR MOIS. ON VA TOUT FAIRE POUR QUE LE CONSEIL D'ÉTAT NE VALIDE PAS CE DÉCRET ET ESSAYER DE CONVAINCRE L'OPINION QUE CETTE RÉFORME EST MAUVAISE. »

LAURENT BERGER



Si cette réforme devait passer, votre syndicat CFDT Emploi HDF restera en alerte au sujet des incivilités engendrées par le mécontentement des demandeurs d'emploi. Les problématiques d'accueil et de sécurité sont une de nos priorités, vous ne serez pas seuls .